

SELARL  
**MOURET AYACHE &  
ASSOCIES**

Commissaires de Justice associés  
Office de Valence (26)  
Me MOURET Philippe &  
Me AYACHE Adrien

21 Rue Paul Henri Spaak  
26000 VALENCE

☎ : 04 75 78 24 81

✉ : [contact@cdj-26.fr](mailto:contact@cdj-26.fr)

Site web : <http://www.huissier-valencemourelayache.com>



PAIEMENT SECURISE  
EN LIGNE OU PAR TELEPHONE



IBAN BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE  
FR76 1460 7002 0800 0816 8000 870  
BIC : CCBPFRPPMAR

**delivract.**

Etude membre du réseau

EXPEDITION

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**



## PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le VINGT SIX MARS

### A LA DEMANDE DE

SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE, Société Anonyme coopérative à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, inscrite au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 383686839 dont le siège social est situé 17 Rue des Frères Ponchardier à SAINT-ETIENNE (42012), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Ayant pour avocat constitué, la SCP JOUANNEAU-PALACCI, membre de la AARPI COLFUENCES, Avocat au barreau de la Drôme, demeurant 75 rue Faventines – 26000 VALENCE

### EN VERTU DE :

- De la copie exécutoire du jugement rendu le 07/02/2023 par le Tribunal judiciaire de Valence (RG n°22/01844), signifié le 16/02/2023, définitif, certificat de non-appel du 16/03/2023,
- D'une hypothèque judiciaire provisoire publiée au Service de la publicité foncière de Valence le 20/06/2022 sous les références 2604P01 volume 2022 V n°4180, rectificatif du 30/06/2022 volume 2022 V n°4465,
- D'une hypothèque judiciaire définitive se substituant à la provisoire, publiée en marge de la formalité publiée le 20/06/2022 sages 2604P01 Volume 2022 V n°4180, publiée au Service de la publicité foncière de Valence le 12/04/2023 sous les références 2604P01 volume 2023 V n°1902.

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, signifié le 14.03.2024.

Je, Adrien AYACHE, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL MOURET-AYACHE & ASSOCIES, titulaire d'un office de Commissaire de justice à la résidence de VALENCE (Drôme), y demeurant 21 Rue Paul Henri Spaak, soussigné,

Conformément aux dispositions des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, Me suis transporté le 26.03.2024 à l'adresse suivante :

110 / 112 chemin du Prayrol (26310) RECOUBEAU JANSAC, afin de procéder à la description des biens mentionnés dans le commandement valant saisie immobilière susvisé, à savoir une maison d'habitation, découpée en deux logements, cadastrée section A 805, 1285 et ¼ indivis des parcelles A 1184 et 1284.

Et appartenant à :

Monsieur BOURDIN Joris né le 20.01.1992 à Reims (51), de nationalité Française, célibataire, domicilié chemin de Pierredon, annexe lotissement les Magnolias (83110) SANARY-SUR-MER.

Sur place en présence de :

- Monsieur Flavien MORENO, diagnostiqueur immobilier (ADI)
- Monsieur Thierry DURIEZ, Serrurier
- Monsieur Alex MORENO, témoin
- Monsieur Pierre DURIEZ, témoin

Sur place j'ai rencontré madame Deroubaix Marie France locataire du logement situé à l'étage. Elle m'a indiqué que le logement situé au rez-de-chaussée était inoccupé en raison du départ de la locataire pour cause d'insalubrité.

Là-étant j'ai constaté ce qui suit :

- **Description des lieux :**

L'immeuble est situé en zone rurale, sur la commune de Recoubeau Jansac (26310) 110 / 112 chemin du Prayrol, non loin de la D93.



Il s'agit d'un ancien corps de ferme divisé en 3 maisons. La maison saisie est située en partie centrale de la bâtisse, comprenant un logement à l'étage avec terrasse et un logement au rdc avec sas d'entrée ainsi qu'un petit jardin attenant.

- **Extérieurs :**

Chemin d'accès



Façades



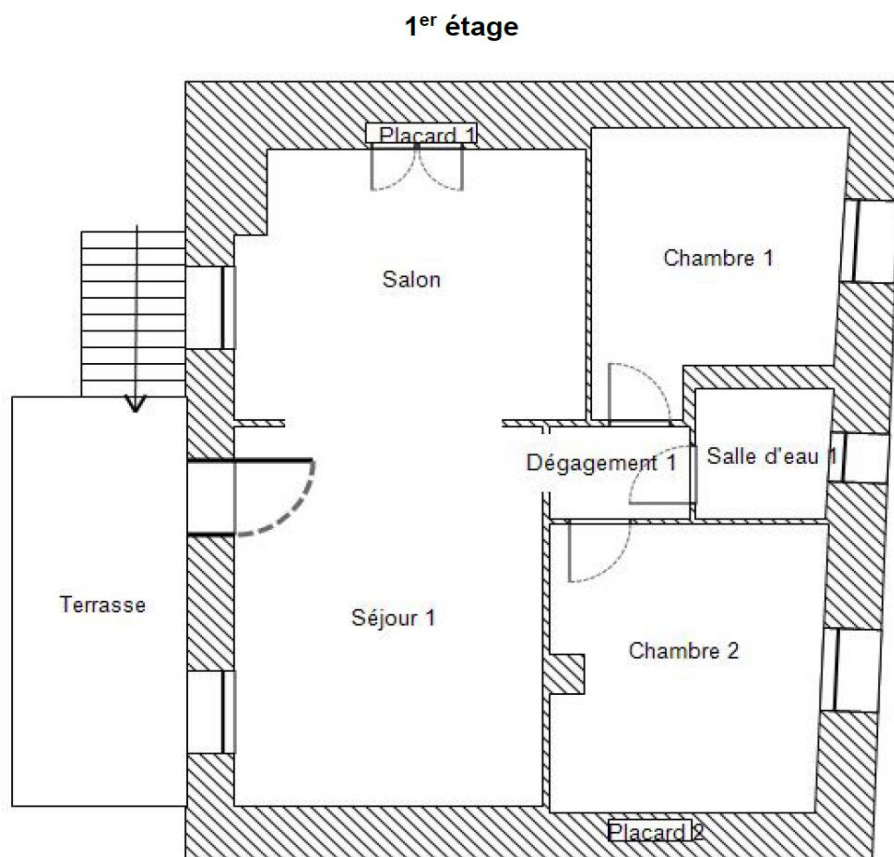


Jardin





- Logement 1<sup>er</sup> étage :

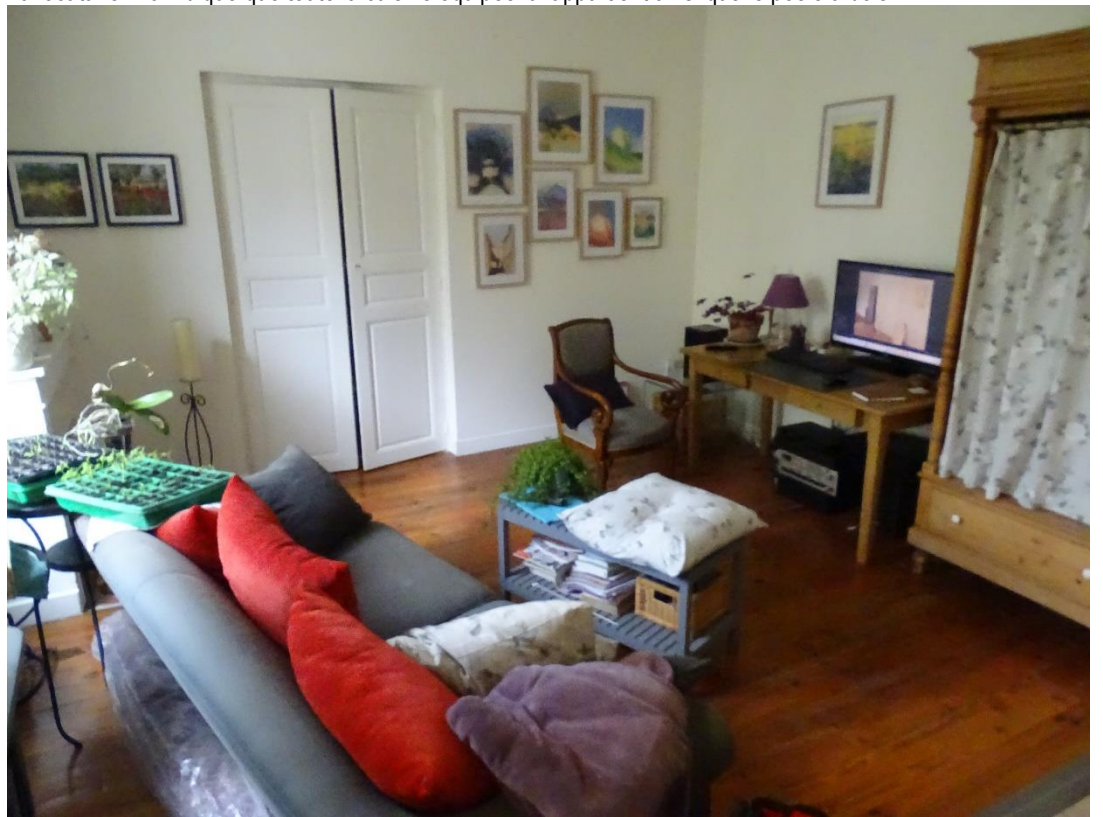


- Entrée :



- Pièce à vivre / cuisine :

La locataire m'a indiqué que toute la cuisine équipée lui appartient ainsi que le poêle à bois.









- Chambre 2 :

Des fissures sont présentes sur les murs.





- Chambre 2 / bureau :





- Salle d'eau / wc :



- Terrasse :

La toiture de la pergola est délabrée.

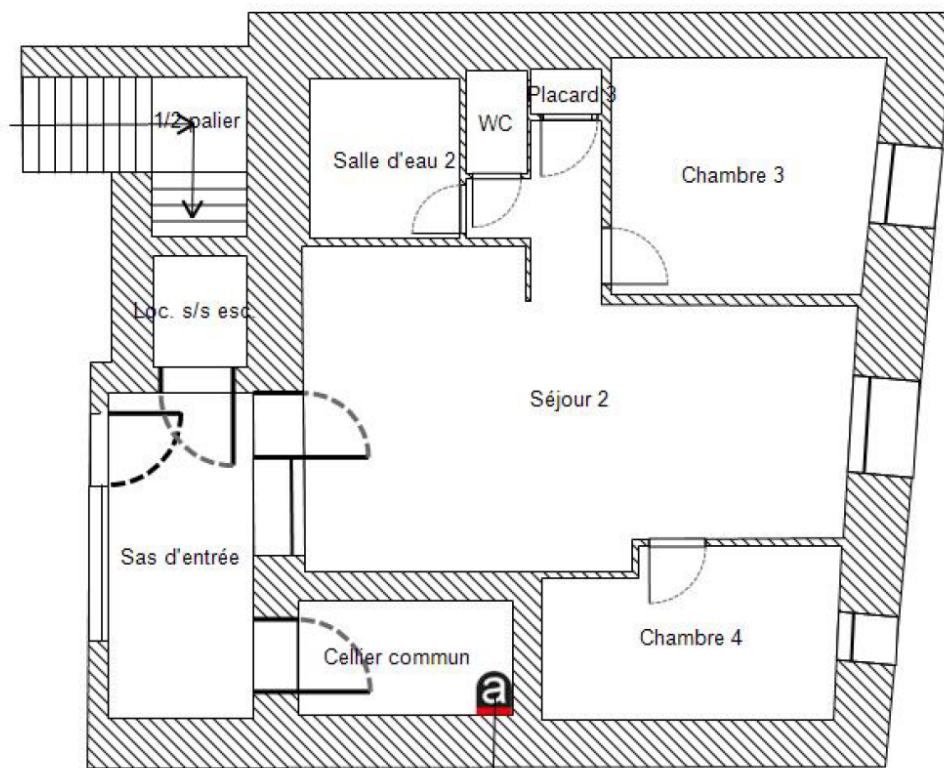






- Logement rdc :

### Rez-de-chaussée



- Entrée :



- Local s/s escaliers :



- Cuisine / pièce à vivre :









- Chambre 4 :



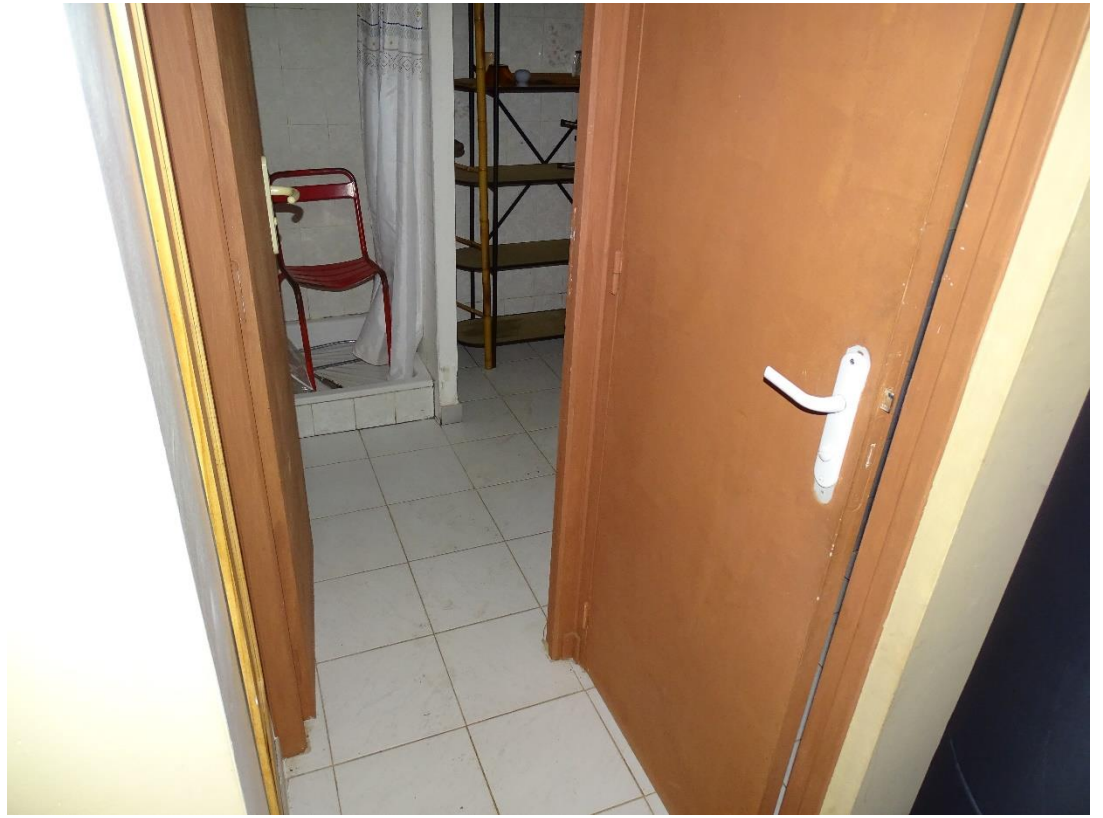


- Chambre 3 :





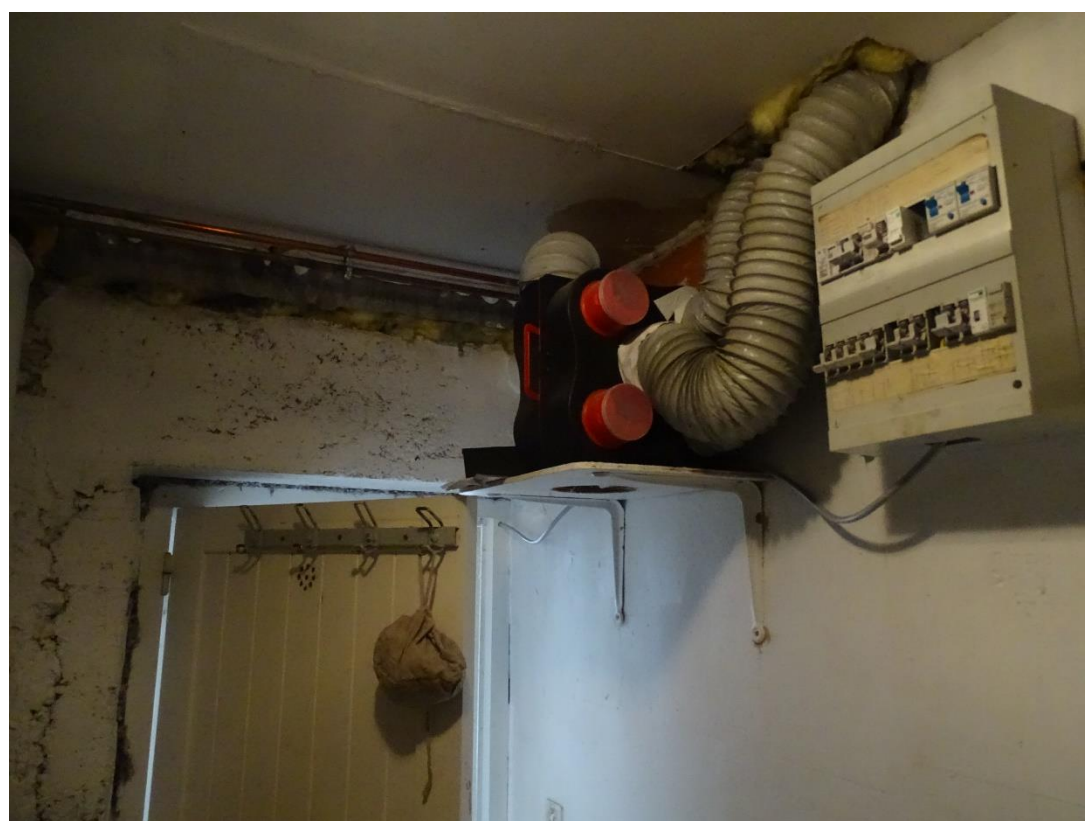
- Salle d'eau :







- Cellier commun :









Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Adrien AYACHE

